



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
Service environnement, police de l'eau
et des risques
Unité biodiversité, chasse, pêche

Tulle, le 23 septembre 2019

**Synthèses des observations du public
sur le projet d'arrêté préfectoral
instaurant des parcours temporaires de pêche
de la carpe de nuit sur le plan d'eau du Causse Corrézien
communes de Chasteaux/Lissac-sur-Couze
pour l'organisation d'une compétition test « enduro carpe »**

Rappel sur les modalités de la consultation :

Une consultation du public relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement a eu lieu pour le projet d'arrêté préfectoral autorisant un championnat test « enduro de pêche de la carpe de nuit » au plan d'eau du Causse Corrézien durant la période allant du 3 au 6 octobre 2019 inclus.

Cette consultation s'est déroulée du 3 septembre 2019 au 17 septembre 2019 inclus.

Le projet d'arrêté a été mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de Tulle.

Les observations sont recueillies via une boîte courriel dédiée.

Contribution du public :

Dans le cadre de la consultation, cinq observations ont été transmises par voie électronique. Elles émanent de cinq intervenants.

Synthèse des observations :

Les observations formulées portent :

- sur l'approbation et la satisfaction qu'un championnat « enduro pêche de la carpe de nuit » se déroule au plan d'eau du Causse afin de promouvoir la pêche dans la région,
- sur l'absence du règlement de la compétition qui aurait permis à un intervenant de mieux répondre à cette consultation.